



Compte Rendu – Médiation d'initiative citoyenne

**Interpellation concernée : NON AU PROJET DE TRANSFORMATION DU LAC DE LA
VILLENUEVE PRÉVU PAR LES ÉLUS DE GRENOBLE !**

Rappel du contexte de la médiation

Texte de l'interpellation initiale déposée le 29/06/2023:

Les élus de la ville de Grenoble **ont décidé de rénover le Lac qui en a bien besoin**. Ils ont pour projet de le rendre baignable.

Pour qu'on puisse nager dans le lac, la réglementation oblige à des transformations qui vont **détruire la qualité originale de ce lieu** de fraîcheur, de loisir, et de détente qui aujourd'hui est proposé à tous, l'été, au cœur de notre quartier.

Les rencontres autour du lac sont des moments de rassemblements familiaux et au plus fort de l'été des lieux de fraîcheur et parfois d'animations culturelles ou sportives dont notre quartier a besoin.

Depuis 50 ans ce « lac de contemplation », nommé ainsi officiellement, sert de pataugeoire et de très nombreux enfants s'y baignent sous le regard des parents.

Aucun incident n'a été déploré et cela nous va très bien.

Rendre le lac baignable suppose de :

Le rendre plus profond, environ 1,80 m. Ce qui le rendra inévitablement **dangereux**.

Le clôturer et induire inévitablement de nouveaux risques.

Organiser une surveillance par des maîtres-nageurs d'où un coût important de fonctionnement.

Cadrer le tout avec des heures d'ouverture et de fermeture.

Mettre en place un règlement contraignant.

Organiser en cas d'affluence des temps de baignade restreints

Par cette pétition nous refusons ce **projet très coûteux** qui ne tient pas compte de la réalité de notre quartier.

Si ce projet est revu, les **sommes économisées pourraient être investies autrement au cœur du parc** : zones de fraîcheur, espaces de jeux, aménagements de lieux de rencontre et des festivités, etc.

Vouloir vraiment l'intérêt du quartier suppose d'être à notre écoute !

Rappel du déroulé de la phase de médiation

La phase de médiation a pour but de rassembler les représentant-es de l'interpellation, ainsi que les élu-es et services référent-es pour la Ville sur le ou les sujets concernés. Elle a pour objectif d'approfondir les problématiques soulevées, de creuser les points de désaccord éventuels, et d'explorer ensemble des pistes de résolutions des problèmes discutés. Elle se conclut par un compte-rendu validé par toutes les parties, envoyé à l'ensemble des soutiens de l'interpellation et publiée en ligne.

Calendrier des rencontres

- 19/09/2023 ; Date de rencontre de la première médiation
- 28/09/2023 : Réunion publique dans le cadre de la concertation réglementaire sur l'ensemble du projet de rénovation urbaine, avec un focus sur le lac
- 05/03/2024 ; Date de rencontre de la seconde médiation

Référent-es présent-es pour la ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole

Médiation 1 :

- NAMUR Gilles : adjoint Espaces publics, Nature en Ville, Biodiversité et Fraîcheur, végétalisation, mobilités circulation, stationnement, pré-contentieux, réglementation publicité
- HATTON Edwin : Chef de projet Mission Aménagement des Espaces Publics
- BEUREL Morgane : Chef de projet Mission Renouvellement Urbain

Médiation 1 et 2 :

- PANTEL Chloé : adjointe du Secteur 6 - Politique de la Ville, Quartier de l'école les Buttes
- LOCATELLI Manon : Responsable du Pôle Eau
- PALADIAN Katia : Chargée d'opération, Service conduite d'opérations

Représentant-es de l'interpellation citoyenne

Médiation 1 :

- MORANT Antoine, Représentant de la Copropriété nouveau logis
- DUVERNEY-PRET Thibault, Conseil syndical allée des genets
- BEETSCHEN Marc, Union de quartier Baladins/Géants
- ADEL Fatima, Association des habitants des Géants
- OLIVIER Danielle, Conseil syndical 170 Arlequin

Médiation 2 :

- HAZEBROUCQ Paul, Union de quartier Baladins/Géants

Médiation 1 et 2 :

- GIROUD Annie, Confédération Syndical des Familles
- ABRIC Paule, Union de Quartier Baladins/Géants/association des habitants du Zénith
- KUNTZ Gilles, Union de quartier Villeneuve 1
- ROMANET Anne Françoise, Association Villeneuve Debout et Association Arc-en-Ciel

Animation (1 et 2)

- KOLYTCHEFF Boris , Responsable unité Accompagnement et Formation- Service Participation et vie associative

Prise de note et compte-rendu

- EUCHER Emmanuelle, Chargée d'appui aux Initiatives Citoyennes- Unité Accompagnement et Formation- Service Participation et vie associative

Synthèse des échanges_ Réunion de médiation 1

Explication de la démarche par les porte-paroles:

Les porte-parole affirment qu'ils représentent un collectif qui est opposé au projet de transformation du lac, et ce pour différentes raisons :

- Le projet n'a pas été pensé avec les habitant-es. Un compte-rendu de mars 2020 indique que les habitants du quartier sont contre le projet et plus de 1000 signatures ont été récoltées pour dire non à ce projet (au 28/10: 1636 signatures dont 1146 en ligne sur une plateforme externe à la Ville)
- Le refus du projet ne se base pas principalement sur des arguments techniques, urbanistiques ou financiers mais sur des arguments sociaux. Le lac se trouve au milieu des habitations ce qui entraîne un usage particulier. Or, le projet n'est pas adapté aux personnes qui font actuellement usage du lac : familles notamment et qui ne partent pas en vacances . Le projet va dénaturer le quartier.

Question des porte-paroles :

Est-ce que la Ville de Grenoble a imaginé que les habitants ne soient pas d'accord avec ce projet ?

Est-ce que la Ville a envisagé un plan B ? et dans ce cas-là quel plan B?

Réponse des élu-es :

- Le projet d'aménagement du lac est un projet inclus dans un projet à plus grande échelle : celui du projet de renouvellement urbain accompagné par l'ANRU.

Lors de la campagne pour les élections municipales, il a été affirmé que c'était une volonté politique de rendre le lac baignable. Ce projet est donc une intention validée par les élections.

Le projet s'est inscrit dans plusieurs étapes :

- Le panel citoyen : organisé par la Ville et la Métropole en 2020, il avait pour but de recueillir les avis et construire, en fonction de ces avis, le cahier des charges de la rénovation du parc Jean Verlhac afin de choisir le maître d'œuvre.
- octobre 2020 > juin 2022 : procédure juridique de choix de maître d'œuvre. Pendant cette période, il n'était pas possible, juridiquement, de faire de la concertation et donc

de rendre publique la réflexion sur le projet.

- Suite au choix du maître d'œuvre HYL, des temps de concertation ont repris : travail avec les écoles et les collèges, des cafés participatifs, des groupes référents usagers, de l'aller vers, etc. Ces temps ont permis d'écouter les craintes et réflexions des habitants ce qui a fait évoluer la demande politique et le projet. Durant ces étapes et depuis 2019, le projet initial s'est transformé.

-Il n'y a aujourd'hui pas de réflexion sur un plan B et les élus ne reviendront pas sur l'intention politique qui est de rendre le lac baignable. Ce projet était une orientation du programme politique. Le programme s'affine de jour en jour et la dernière étape de validation est en cours afin de respecter les contraintes techniques et réglementaires à la mise en conformité du lac. Elle permettra un usage sécurisé. Aujourd'hui, le lac est alimenté par de l'eau de nappe dégradé (Etude ANTEA 2023 portée par l'Agence de l'Eau et la Métropole qui révèle la présence de particules chimiques). De plus, par son fonctionnement ornemental, aucun système de traitement de l'eau n'a été pensé mis en place lors de la conception du bassin, ce qui génère la prolifération de bactéries (aucun brassage de l'eau, aucun système de traitement et des usages multiples de baignades notamment celle des animaux). Cet effet cocktail hors cadre réglementaire pour une baignade peut générer des maladies. L'aménagement du lac est donc un projet de santé publique.

Crainces et questions des portes-paroles vis-à-vis du projet / Réponses Ville

-A qui se destine le projet ? Aujourd'hui le lac est utilisé par les enfants pour patauger, les adultes eux se posent plutôt au bord du lac.

-Le projet va changer les usages. Aujourd'hui l'espace sous les arbres devant le lac est accessible sans contraintes, est ce que ce sera toujours le cas ?

-Comment éviter que les chiens accèdent au lac ?

Le lac sera ouvert à tous, accessible et gratuit. La taille du lac actuel sera conservé. Différents niveaux d'eau permettront de répondre à plusieurs usages :

- un espace peu profond type pataugeoire
- un espace plus profond pour permettre, entre autres, l'apprentissage de la nage
- l'espace est également pensé de manière à conforter des activités nautiques tel que le canoë kayak (études en cours)

Le niveau d'eau pourrait varier entre 40 cm et 1,60m, les hauteurs ne sont pas encore actées.

Un espace plage à côté du lac permettra aux accompagnants de s'installer à l'ombre des arbres, de garder un œil sur les enfants, ou de se poser.

Les buttes actuelles et le chemin de la piscine seront conservés. Des jeux d'eau (brumisation/jets d'eau) seront présents afin de créer une offre pour les plus petits. Ils se trouveront sur une placette qui connectera les différents espaces. Cet espace de fraîcheur sera en libre accès sur la future placette Iris.

Deux périodes ont été définies :

-L'été :

De juin à septembre, le lac sera baignable et surveillé par des maître-nageurs. Durant cette période, le lac et l'espace plage formeront une zone clôturée pour garantir une qualité d'eau conforme et pour réguler les entrées. Par extension, cette clôture bloquera le passage des chiens. Dans cette zone se trouveront des vestiaires avec infirmerie, toilettes et douches.

-Le reste de l'année : le niveau d'eau va être baissé et la baignade rendue interdite comme elle l'est actuellement. Il n'y aura donc pas de surveillance et de vérification de la qualité d'eau sur cette période. L'espace plage sera ré-ouvert et les piétons pourront se promener autour du lac

Le système de clôture est encore en étude : amovible ou fixe ? Végétalisé (fossé paysager)?

-Quand est-ce que les habitants auront accès au lac ? Les habitants ont l'habitude de se poser le soir, de faire des pique-niques. En été les familles arrivent tard, souvent à l'heure où les piscines de Grenoble ferment. La complémentarité avec la piscine village olympique est à penser.

Les horaires ne sont pas encore définis.

-Le nouvel aménagement va attirer des personnes qui ne résident pas dans le quartier. La réglementation va imposer une limitation du nombre de personnes et des rotations qui peuvent créer des conflits

Avec le lac baignable, la fréquentation maximale instantanée est de 200 personnes (personnes dans l'eau + accompagnateurs). A la journée l'espace pourra accueillir 456 personnes. Au regard de l'usage actuel cette limitation laisse largement la place à des personnes extérieures au quartier d'utiliser l'espace. Une rotation de 45 min est très peu probable.

-Quelle système de pompe sera mis en place ? La crainte est de ne pas pouvoir entretenir le lac sur le long terme, une filtration biologique n'effacera pas les problèmes de pollution chimique

2 zones définies : Le lac baignable/ Un bassin filtrant entourée par une zone humide
La zone de filtration sera mise à distance du lac par la zone humide. L'eau sera traitée grâce à la filtration des plantes, des pompes (alimentation en circuit fermé) et des lampes UV. Des études sont en cours pour vérifier si l'eau peut provenir des nappes phréatiques.

-Les collectivités ont actuellement des difficultés de recrutement des maître-nageurs, comment les roulements vont-ils être assurés ?

Le nombre de maître nageurs et de médiateurs sera adapté au flux.

Ce projet va engendrer des coûts importants, est ce qu'il restera de l'argent pour le reste du parc ?

Le coût des travaux pour l'aménagement du lac est de 4,2 millions d'euros (hors taxes)

dont 25 % financés par l'ANRU. Le bassin actuel fuit et perd beaucoup d'eau. Toutes les 3 semaines, l'eau est renouvelée. Sans le projet d'aménagement actuel il y aurait quand même une obligation à rénover le bassin qui serait coûteuse.

Le projet du lac baignable ne va pas effacer les autres projets liés au parc: aire de jeux renouvelée et agrandie, piste d'athlétisme ajoutée, parc agrandi jusqu'à l'arrêt de tram la Bruyère, projet d'aménagement de la place rouge, reprise de la crique centrale, etc.

Vigilances et points à étudier selon les portes paroles suite aux questions/réponses

- Comment savoir que les enfants sont bien accompagnés ?
- La présence de parasols : ne tiennent pas avec le vent
- Les vestiaires peuvent créer une problématique de visibilité entre la zone plage et la zone baignable
- La solidité du sol (présence de motos brûlées)
- Herbe absente dans l'espace ombragé qui formerait la zone plage

Synthèse des échanges_ Réunion de médiation 2

Évolutions sur le projet de transformation du lac suite aux points de vigilance apportés par les porte-paroles

Suite à la première réunion un nouveau plan du projet a été défini. Les remarques des porte-paroles ont permis d'enrichir ce plan. Les différentes zones géographiques que nous allons mentionner ci-dessous sont présentes en Annexe.

- Vestiaires

Afin d'éviter un problème de visibilité entre la zone plage et la zone baignable, le nouveau plan prévoit de placer les vestiaires en bordure de pelouse de la zone plage (voir modules d'accueil annexe 1). Les vestiaires seront des bâtiments temporaires et démontables. Ces derniers feront partie intégrante de la clôture provisoire au sud.

- Pelouse de la zone plage

Comme l'ont mentionné les porte-paroles, l'herbe est manquante sur cette zone, il sera donc nécessaire de décompacter le sol. Ce point est noté pour l'étude des travaux.

- Les parasols

Les porte-paroles ont alerté sur le fait que les parasols n'était pas une réponse adaptée au besoin d'ombrage. Cette question doit donc être travaillée (arbres, système de voiles?). Le choix du mobilier sera défini dans une troisième phase : la phase PRO.

- Solidité du sol

Autour de l'espace baignable un sol robuste et de qualité sera posé : du béton lessivable. La structure du bassin prendra en compte les mouvements liés aux remontées de nappes qui font bouger le béton.

Compléments et clarifications sur le projet

- Nombre de personnes dans l'enceinte

Dans le projet actuel, 200 personnes peuvent être présentes de manière simultanée dans l'enceinte du lac (Fréquentation Moyenne Instantanée). Pour des raisons juridiques, les personnes présentes dans la zone baignable et la zone plage sont comptabilisées dans ces 200 personnes. Elles représentent le nombre de personnes à surveiller. Les personnes étant sur la zone plage sont en effet de potentiels baigneurs.

Concernant le nombre de personnes à la journée (456), ce nombre est susceptible d'évoluer au cours des années car une marge de négociation est possible avec l'Agence Régional de Santé.

- Profondeur du bassin

Le bassin sera composé de 4 zones correspondant à 4 hauteurs de profondeur :

- 1) 45 cm (espace pataugeoire représentant 1/3 du bassin)
- 2) 80 cm (espace qui présentera un éclairage subaquatique)
- 3) 80cm à 1m20
- 4) 1m60

- Horaires

Les horaires d'ouverture de la baignade surveillée seront définies en phase PRO.

Pour travailler sur ces horaires il s'agira de prendre en compte les besoins des habitant-es ainsi que les possibilités pour les services (moyens humains).

Les services étudient la possibilité d'avoir un accès à la zone plage sans avoir accès au lac en dehors des horaires d'ouverture (soirée).

Remarque des porte-paroles :L'été les enfants sont dans l'eau jusqu'à 22h00. Les personnes arrivent surtout à partir de 20h00.

- Clôtures

Pour des raisons réglementaires l'ensemble de l'enceinte de la baignade (le jardin filtrant/ le lac/ la butte/ la zone plage) se doit d'être fermée pendant la période d'ouverture. L'accès est ainsi régulé et les entrées et sorties se font depuis le kiosque d'accueil. Cette contrainte de clôture est réglementaire, afin d'assurer une qualité d'eau compatible à un usage de baignade.

Pour assurer la fermeture du site, deux types de limites sont mises en place :

- Des limites paysagères pérennes comme la zone humide qui sera en eau toute l'année
- Des clôtures de différents types : serrurerie et ganivelles pérennes et/ou amovibles

La zone plage sera clôturée de juin à septembre mais elle sera accessible le reste de l'année.

- Coût du projet

Le coût réactualisé du projet est de 4,8 millions d'euros hors taxes.

2,8 millions sont affectés à la réfection du bassin. Le reste est affecté à la création d'une placette végétalisée, la mise en place de jeux d'eau et l'aménagement des abords du lac dont la rénovation de l'allée en brique (le périmètre allant jusqu'à la place du marché).

- Placette des jeux d'eau

Cette placette sera arborée et composée d'un brumisateur et de jets d'eau. Les jets d'eau ont été privilégiés par rapport à d'autres agrès car le risque de dégradation est moins important. La

placette sera ouverte, sans limite d'accès et sans surveillance. Les arbres feront écran vis-à-vis des immeubles et du bruit.

Questions et visions des porte-paroles / Réponse Ville

1) En quoi les petites buttes (ou andins) actuellement présentes sur la future placette des jeux d'eau ne peuvent pas être intégrées au nouvel aménagement ? Les architectes de la Villeneuve ont conservé les arbres et les obstacles dans leurs aménagements, pourquoi les concepteurs actuels n'ont pas cette capacité ? Supprimer ces petites buttes ce serait supprimer des éléments du patrimoine qui ont été pensés. Lorsque le projet est présenté par la Ville on parle de conservation de l'esprit du patrimoine. Or, le projet apporte des grandes modifications qui dénaturent cet esprit. Chaque élément structurant de la Villeneuve doit être défendu par les habitant-es . De plus, les arbres de la placette n'auront pas la même efficacité que les buttes pour limiter les bruits environnants.

La Ville de Grenoble est consciente de la qualité du parc et de la renommée de son architecte et travaille dans le respect du patrimoine. Pour exemple la brique au sol va être conservée, le coût de cette conservation est de 200 000 euros.

Cependant, de nouveaux enjeux, usages et besoins se greffent à la conservation du patrimoine. La placette aux jeux a été pensée avec la prise en compte de ces nouveaux enjeux (rafraîchissement). Or, pour créer cette placette, il est nécessaire que les andins soient supprimés.

2) Les habitant-es ont des préoccupations liées à leur territoire, où les habitant-es trouvent-ils leur place dans ce projet ?

Les points de vigilance des habitant-es ont été pris en compte dans les dernières études du projet. De plus, divers éléments du projet correspondent à des réponses aux préoccupations des habitant-es. La Ville de Grenoble s'attache à garder et valoriser d'autres éléments du patrimoine du parc: les grandes buttes, les grands cheminements, la place rouge, etc. En ce qui concerne la placette des jeux d'eau elle répond à des préoccupations liées au changement climatique mais également à une demande des associations d'avoir un espace pour mettre en place des événements (en lien avec la halle iris). Cependant, sur la question des andins il y a un point de désaccord.

3) La consultation de Grenoble Alpes Métropole a fait apparaître que plus de 80 % des habitant-es étaient contre le projet de transformation du lac. Selon la métropole jamais aucune consultation n'avait donné autant de résultats. Il y a donc un rejet massif de la part des habitant-es. Dans ce cas un plan B est nécessaire.

En dehors de cette concertation qui répond à la réglementation, d'autres temps de concertation ont eu lieu qui n'ont pas été délibérés. Il n'y a pas de plan B. La Ville de Grenoble pense que dans les avis négatifs exprimés, des solutions peuvent être apportées dans l'évolution du projet. Par ailleurs, depuis la concertation sur l'étude préliminaire le projet a évolué en prenant en compte ces avis. Le projet répond à des ambitions et à un projet politique.

Actuellement l'avant-projet est en cours de délibération et sera rendu public à partir d'avril. La phase d'avant-projet permet d'affiner le plan et le chiffrage avant de passer en phase pro. La phase pro permettra, par exemples, de définir et d'affiner:

- Le type et l'implantation du mobilier (assises, agrès de jeux, etc)
- Les essences d'arbres
- Le fonctionnement lié à la baignade (dont les horaires)

Additif du 24/04/2024 : Les vices présidents en charge à la Métropole ont décidé de décaler la délibération au mois de mai. Une fois la délibération, le projet passera en phase pro qui comporte des temps de présentation et de concertation.

Les habitant-es seront invités à participer à cette phase. En effet, des temps de groupes référents auront lieu autour du mois de juin.

Une réunion publique présentera l'avant-projet et permettra d'annoncer les temps de groupes référents. En parallèle les habitant-es seront également contactés par mail. Des temps spécifiques avec les associations concernées sont prévus sur les besoins évènementiels. La fin de la phase pro est prévu pour la fin de l'année 2024.

Remarque des porte-paroles : une vigilance doit être faite au niveau du calendrier, notamment vis-à-vis des vacances de printemps et des ponts du mois de mai.

4) Les brumisateurs peuvent être utiles. Seront-ils en marche en dehors des heures d'ouverture du lac ? Consomment-ils beaucoup (eau et électricité) ? Il n'y a-t-il pas des risques sanitaires ?

La brumisation sera faite avec de l'eau potable, conformément à la réglementation.

Pour les jets d'eau, l'eau de la baignade sera traitée et réutilisée. Ces jets d'eau seront alimentés grâce à un système à double entrée : une entrée d'eau filtrée compatible avec un usage de baignade / une entrée en eau potable. Le circuit de l'eau sera un circuit fermé permettant la ré-infiltration de l'eau dans les nappes.

L'entrée en eau potable permettra de prendre le relai pour assurer la continuité du service dans le cas d'un problème sanitaire.

Les brumisateurs et jets d'eau seraient en marche de juin à fin septembre. Les horaires envisagées à cette heure seraient de 10h00 à 20h30. Un système de programmation pourra permettre de moduler les horaires en fonction de la programmation festive d'été. Le fonctionnement de cette aire de jeu d'eau (horaire) sera la même que pour les autres équipements fraîcheur existants sur l'espace public de la Ville de Grenoble.

5) A partir de quand le lac deviendra-t-il inaccessible (travaux) ?

Autour du mois de mars 2026. Une réflexion sera menée sur une programmation avec un accès à l'eau dans d'autres espaces du parc pour l'été 2026.

6) Imaginons que le prochain Maire trouve trop cher l'entretien et le personnel nécessaires pour le lac. Que fera-t-il ?

Sur ce projet une réversibilité des frais de fonctionnement est possible. Cela dépendra des orientations des personnes élues au prochain mandat.

ANNEXE : Vue d'ensemble du futur aménagement

